Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212202766-20251124-DEL_26_24112025-DE

Commune de Saint-Bihy (Côtes d'Armor)

Extrait du registre des délibérations

Séance du 24 novembre 2025

Nombres de membres :
- *En exercice : 10*
- *Présents : 9*
- *Absent(s) : 1*
- *Ayant donné procuration : 1*
- *Votants : 10*

Date de la Convocation: 17/11/2025

Le 24 novembre 2025, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence d'Olivier Mérot - Maire. La séance était publique.

Étaient présents :
Olivier Mérot - Maire, Éric Tesson – 1er adjoint, Valérie Grangiens – 2ème adjointe, Jean-Pierre Le Roy - 3ème adjoint, Dominique Pennors, Nicolas Rannou, Claudine Henry, Yvon Le Hégarat, Laurence Faucheux.
Absents excusés : Éliane Desprez
Secrétaire de séance : Laurence Faucheux

DCM N°26 – 24/11/2025 : M57 - fongibilité des crédits

Monsieur Olivier Mérot, maire, ne prend pas part au vote

Depuis le 1er janvier 2024, la commune utilise la nomenclature budgétaire M57. Cette nomenclature donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de chaque section, dans la limite des 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à effectuer ces virements de crédits pour une meilleure efficacité dans l'exécution budgétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté interministériel du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57,

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Présents : 9	Pouvoirs : 1	Total : 10
Voix pour : 9	Voix contre : 0	Abstentions : 1

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-BIHY (Côtes d'Armor)

Olivier Mérot